

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 7 mai 2009

SOLIDARITE AVEC LES COLLEGUES DE SAINT DENIS : NON AUX SANCTIONS DISCIPLINAIRES.

Quatre collègues du CAE de St Denis : Anne Do Warsager, Sameya Ladjadj, Marie Claude Bénézet, Sonia Casagrande sont dorénavant concernées par des procédures disciplinaires, un avertissement pour les deux premières et un conseil de discipline pour les deux dernières. Alors que le 2/05, le Directeur de la PJJ s'était engagé à nous recevoir en audience nationale avant tout lancement de procédure, elles ont été informées le 4/05 par lettres recommandées d'une procédure extrêmement rapide avec la tenue des conseils de discipline le 3/06. Les premières annonces du DD du 93 et du DR IDF faisaient état d'un conseil de discipline. Le Directeur qui avait déclaré n'avoir pris aucune décision veut dorénavant monter d'un cran en programmant deux conseils de discipline au lieu d'un.

L'administration, pour régler d'éventuelles difficultés institutionnelles, choisit de sanctionner quatre collègues dont deux d'entre elles ont près de trente années d'exercice du métier d'éducatrice. Leurs pratiques professionnelles auprès des jeunes confiés n'ont jamais été mises en cause jusqu'alors, leur engagement auprès des mineurs et des familles est reconnu. Elles portent haut la défense des missions éducatives au sein de la PJJ. D'ailleurs leur appartenance au SNPES de longue date et le militantisme au plus haut niveau de deux d'entre elles ne constituent-ils pas une circonstance aggravante ?

Les sanctions résultent de la procédure d'audit effectuée à partir du mois de juin 2008 et de l'inspection du mois de mars 2009. L'audit a donné lieu à deux écrits. L'un détaillé mais tenu secret et l'autre synthétique et diffusé largement par l'administration, essentiellement construit sur une caricature et une stigmatisation des pratiques professionnelles des collègues du CAE de St Denis. La non explicitation des raisons qui ont déclenché l'audit, l'absence de contradictoire, ont créé une déstabilisation des collègues renforcée par la publicité faite dans les services et jusqu'au tribunal. Alors que les collègues continuent leurs prises en charge, tout est fait pour les fragiliser et les déconsidérer, cela relève de l'arbitraire quant à la conduite de cette procédure, et du mépris quant au travail des personnels.

Ce qui serait reproché aux collègues au travers de la synthèse du rapport d'audit, c'est l'absence de propositions d'éloignement et de mesures de contention (CEF), ainsi que de ne pas faire systématiquement des rapports d'incident dans le cadre de mesures probatoires auxquels certains magistrats seraient plus particulièrement sensibles. C'est à eux, d'abord, que la Direction de la PJJ veut donner satisfaction. Ainsi le Directeur Régional a dit clairement que le Parquet de Bobigny demandait des sanctions. Pour la DPJJ, la posture éducative basée sur la relation et le temps n'est plus en adéquation avec la commande politique actuelle, qui cible la rapidité et la visibilité des actions. Il y a urgence à sanctionner, à mettre au pas, à faire des exemples pour faire peur, tenter de réduire la part de responsabilité et de prise de risque inhérents à la conduite de l'action éducative.

Pour imposer ces « nouvelles méthodes » et sa conception de l'action éducative, la Direction de la PJJ veut soumettre les personnels en faisant d'eux de simples exécutants judiciaires. En organisant les fermetures de postes et/ou de structures, en normalisant les pratiques éducatives : le démantèlement des missions de la PJJ est bien à l'ordre du jour ! Il ne se fera pas dans le silence et dans la répression de ceux qui y résistent.

Ce qui arrive aujourd'hui à Saint Denis peut survenir dans n'importe quel service ! Nous appelons les professionnels à manifester leur solidarité avec les collègues menacés, notamment en signant massivement la pétition nationale et en prenant toutes les initiatives pour s'opposer aux sanctions disciplinaires.